



CSA central du 6/12/2023

Annonces importantes de la directrice générale

Lors du CSA Central du 6 décembre 2023, quelques annonces ont pu être faites malgré le départ de plusieurs organisations syndicales. Elles concernent notamment le recrutement confirmé de TFT fonctionnaires en 2024. Les échanges à propos des frais de déplacement des fonctionnaires ont également amené la direction à changer d'optique, pour éteindre la colère que la diffusion de nouvelles règles au 1^{er} décembre a semé.

Frais de déplacement des fonctionnaires

La direction repousse la date d'effet et ouvre le dialogue

Suite à la communication catastrophique des modifications de règles de remboursement des frais de déplacement, l'ensemble de vos représentants a dénoncé avec force :

- le retard de la note de service et de la communication de la direction générale sur les frais de déplacements,
- les difficultés de mise en œuvre de la généralisation des justificatifs de repas, pour tous ceux qui emportent une gamelle sur le terrain pour gagner du temps de travail par rapport à un repas au restaurant.

[\(télécharger la déclaration intersyndicale\)](#)



La directrice générale a reconnu que la communication au 1^{er} décembre d'une note portant effet à la même date était une erreur. Face à la résolution de vos représentants,

elle a accepté de repousser la mise en œuvre de nouvelles règles au mois de janvier. **Pour décembre, les dispositions de la note de service temporaire sont donc annulées et on reste au système en place.**

Par ailleurs, au sujet de la nature des justificatifs, il est apparu que les divergences avec l'administration venaient d'un malentendu, malgré nos efforts d'alerte dans les groupes de travail, sur la nature des repas « tirés du sac » pour lesquels beaucoup de personnels ne seront jamais en mesure de fournir « un justificatif daté de la veille après 17h ».

EFA-CGC, force de proposition !

Les contraintes réglementaires avancées par la DG ne permettant visiblement pas de faire évoluer la direction sur la prise en compte des denrées alimentaires (pain, jambon, fromage, et autres aliments de base) comme justificatifs acceptables, **EFA-CGC a proposé une forme de compromis dont Mme la directrice a accepté le principe.**

Sous réserve d'une application effective de ce compromis, le remboursement des frais de repas se ferait à partir de 2024 selon les dispositions suivantes :

- **Un forfait pour les repas à 9,90 €, sans justificatif.**
- **Un forfait de repas au restaurant ou plat préparé à emporter à 20 €, sur justificatif.** Les techniciens en opération collective sur leur résidence administrative conserveraient le bénéfice d'un taux réduit à 16 €.

Ces éléments devraient être repris dans un nouveau projet de note de service qui sera proposé au vote de vos représentants lors d'un CSA extraordinaire, aux alentours du 20 décembre.



D'ici là, nous vous invitons à nous faire part de vos remarques et réactions à ce sujet : [contactez-nous !](#)

Concours de techniciens fonctionnaires 2024

15 postes de techniciens fonctionnaires pour l'ONF !

Lors du CSA central du 6 décembre, **la directrice générale a confirmé officiellement l'ouverture d'un concours de techniciens forestiers fonctionnaires**, ce qui concrétise les annonces du ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, lors du séminaire des cadres de l'ONF (voir notre info du 24-11 [disponible aussi sur notre site](#)).

Après avis des autorités juridiques (conseil d'état, conseil constitutionnel) et du service juridique du ministère, la directrice générale a pu préciser quel statut de personnel était compatible avec les différentes missions de police, armées ou non, notamment dans les tournées de surveillance pilotée (recherche d'infraction).

Les salariés TFT assermentés ne sont donc habilités qu'à constater les infractions dont ils sont témoins de manière fortuite, dans le cadre de leurs autres missions de gestion forestière. Cela contredit la version qui nous avait été « vendue » par la précédente direction, qui garantissait que les salariés assermentés auraient quasiment les mêmes prérogatives que les fonctionnaires. Encore une fois, les représentants des personnels avaient alerté à ce sujet de longue date, il est dommage que la prise en compte soit si tardive.



Perspectives d'avenir

Ce recrutement par voie de concours d'un premier contingent de 15 fonctionnaires en 2024, pourrait être suivi dans les années à venir de recrutements un peu plus importants.

La direction estime en effet un besoin d'environ minimum 600 TFT fonctionnaires pour pouvoir exercer la totalité des missions de police, notamment DFCI, sans spécialiser les techniciens concernés sur plus de 20% de leur temps de travail. EFA-CGC s'engagera pour que ce chiffre puisse être revu à la hausse, pour garantir un maillage suffisant.

Par ailleurs, la directrice nous a indiqué qu'elle avait également **demandé le recrutement de 10 IAE fonctionnaires** pour 2024 (dans l'attente de l'arbitrage des ministères), avec le souhait de conserver à terme une part substantielle de fonctionnaires dans l'encadrement.

Recrutement et formation des futurs TFT fonctionnaires

Les inscriptions seront annoncées à partir du 19 décembre, elles seront ouvertes sur le site Internet du ministère (<https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>). Il s'agira d'un concours de techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture (TSMA), option forêt. 15 postes seront ouverts à l'ONF (+ 3 postes pour le CNPF).

Ces fonctionnaires de catégorie B, à destination du travail en UT, viendraient à être opérationnels sur l'ensemble des missions des TFT avec une mission police et DFCI.

Ceux-ci bénéficieront d'une formation de plusieurs mois avant de connaître leur affectation. L'importance que des experts de l'ONF participent à leur formation est primordiale pour les préparer aux spécificités de notre établissement.

Les techniciens salariés et les ouvriers forestiers de l'ONF pourront s'inscrire à ce concours selon les règles des concours de la fonction publique (affectation dans une liste de postes fermée, notamment), et ne bénéficieront pas de places réservées (pas de concours 3^{ème} voie). EFA-CGC a demandé que l'ONF organise une préparation à ce concours pour ceux qui le demanderaient.



EFA-CGC à vos côtés pour défendre vos intérêts collectifs et individuels.

Retrouvez-nous sur : www.efa-cgc.net

